

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon la Norme US 29 CFR 1910.1200 et la LPD du Canada

# **HTH Extra Duration Chlorinating Capsules**

Version 2.0 Date de révision 2020.03.16 Date d'impression 2020.07.21

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : HTH Extra Duration Chlorinating Capsules

PMRA No. d'enregistrement : 22828

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Innovative Water Care, LLC

1400 Bluegrass Lakes Parkway

Alpharetta, GA

30004

Téléphone : 1-800-511-6737 (hors des États-Unis: 1-423-780-2347)

Adresse e-mail : sds@sigurawater.com

Numéro d'appel d'urgence : 1-800-654-6911 (hors des États-Unis: 1-423-780-2970)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour le traitement de l'eau

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### **Classification SGH**

Matières solides comburantes : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Corrosion cutanée : Catégorie 1B

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: Catégorie 3 (Système respiratoire)

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :









Mention d'avertissement : Danger



Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lé-

sions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P210 Tenir à l#écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d#inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir/ stocker à l'écart des vêtements/ matières combustibles

P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d#incendie: Utiliser de l#eau pulvérisée pour l#extinction.

# Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### **Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### **Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

Réf. / 000000023072 SDS\_US / FR Page 2 (15)



#### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique / Synonymes	NoCAS	Concentration (% w/w)
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	65 - 75
chlorate de calcium	10137-74-3	0 - 5
chlorure de calcium	10043-52-4	0 - 5
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	0 - 6

# **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

instructions sur les soins médicaux à administrer. Pour des soins médicaux d'urgence 24 heures sur 24, communiquer avec le réseau de mesures d'urgence Arch Chemical au 1 800 654-6911. Se munir du contenant ou de l'étiquette du produit avant d'appeler le centre antipoison ou le médecin ou pour se

rendre à l'hôpital.

En cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION : amener la victime à l'air frais. Si la

personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions plus détaillées

sur les soins à administrer.

En cas de contact avec la peau : SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : retirer les vêtements

contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à adminis-

trer.

En cas de contact avec les yeux : DANS LES YEUX : maintenir les paupières ouvertes et rincer

lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après cinq minutes de rinçage, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

instructions sur les soins à administrer.

En cas d'ingestion : SI AVALÉ : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à ad-

ministrer. Si la personne peut avaler, lui faire boire à petites gorgées un verre d'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu la directive d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une per-

sonne inconsciente.

Principaux symptômes et effets,

aigus et différés Avis aux médecins : Aucun(e) à notre connaissance.

Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-

indiquer l'utilisation du lavage gastrique.



#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Eau uniquement.

Pour éteindre un incendie, ne pas utiliser de produits secs

contenant des composés d'ammonium.

Dangers spécifiques pendant la lutte :

contre l'incendie

Information supplémentaire

Agent oxydant puissant

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu. Se reporter à la section 6 pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection à porter pour combattre

un incendie.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les interventions en cas de déversement massif (100 livres ou davantage) ou d'exposition à la poussière ou à un gaz en décomposition, utiliser un masque complet à alimentation d'air à pression positive ou un appareil respiratoire autonome (APRA), des gants de protection contre les produits chimiques, une combinaison et des bottes. En cas d'incendie, utiliser cet équipement de protection individuelle parallèlement au matériel anti-incendie d'usage.

Des concentrations atmosphériques dangereuses peuvent être présentes à l'endroit du déversement et immédiatement sous le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Arrêter la source du déversement dès que possible et notifier le personnel concerné.

Contacter immédiatement au 1-800-654-6911. DANGER: Tout produit déversé doit être considéré comme contaminé. Le produit contaminé peut entraîner une réaction chimique qui peut enflammer spontanément tout matériau combustible présent, ce qui provoquerait un incendie d'une grande intensité. En cas de déversement, éloigner tout produit déversé des emballages, des débris ou autre. A l'aide d'un balai propre ou d'une pelle, mettre tout le produit déversé dans des sacs en plastiques et placer ces sacs dans un conteneur propre, sec, et clairement marqué et étiqueté. Pour l'élimination du produit, il est conseillé d'utiliser des conteneurs en plastique ou en métal. Ne pas trop serrer les conteneurs. Tout produit mis en conteneurs pour être éliminé doit être immédiatement emmené en plein air dans un endroit isolé Mettre tout le matériel d'emballage abîmé dans un conteneur d'élimination contenant de l'eau pour assurer la décontamination (c'est-àdire, ôter tout produit) avant élimination. Mettre tout emballage intact dans un conteneur propre et sec clairement étiqueté. Appeler pour savoir comment procéder à l'élimination.

Pour des considérations sur l#élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer



l'environnement les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confine-

ment et de nettoyage

: Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles ap-

propriés pour l'élimination.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la formation de poussière.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Eviter d'inhaler poussiere ou emanations.

Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si le produit entre en contact avec la peau ou

les yeux, rincer à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les

remettre.

Conditions de stockage sures

: Stocker bien fermé dans les conteneurs d'origine. Garder dans un endroit frais, sec et vien ventilé. Ne pas stocker à proximité de produits combustibles et inflammables. Maintenir l'emballage du produit propre et sans contamination, y compris par exemple, contamination provenant d'autres produits de traitement de piscines, acides, matériaux organiques, composés à base d'azote, poudre sèche pour éteindre les incendies (à base de phosphate monobasique d'ammonium), oxydants, tout lique corrosif, produits combustibles ou inflam-

mables, etc.

Matières à éviter

: Ne pas laisser le produit entrer en contact avec dautres matières, y compris par exemple dautres produits de traitement de piscine, des acides, des matières organiques, des composés azotés, des extincteurs à poudre pour feu (contenant du mono phosphate dammonium), des oxydants, tout liquide corrosif, des matières inflammables ou combustibles, etc. Une réaction chimique avec de telles substances peut causer un

incendie de très forte intensité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température moyenne quotidienne de 35 °C (95 °F). Un entreposage à des températures supérieures pourrait entraîner une décomposition rapide, lévolution du chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA	5 mg/m3	ACGIH



REL	5 mg/m3	NIOSH/GUIDE
PEL (pous- sière totales)	15 mg/m3	OSHA_TRANS
PEL (Frac- tion alvéo- laire.)	5 mg/m3	OSHA_TRANS
TWA	5 mg/m3	Z1A

Mesures d'ordre technique : Un système d'échappement local ou d'autres méthodes de

contrôle technique sont normalement requis lors de la manipulation ou de l'utilisation de ce produit afin de maintenir le niveau d'exposition aux particules en suspension dans l'air au-dessous de la concentration maximale (Threshold Limit Value, TLV), la limite d'exposition permise (Permissible Exposure Limit, PEL) ou d'autres limites d'exposition recom-

mandées.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Porter un masque respiratoire homologué si des niveaux

> supérieurs aux limites d'exposition sont possibles. Un appareil respiratoire filtrant couvrant tout le visage ap-

prouvé par la NIOSH avec cartouches combinées

chlore/P100. On ne doit pas se servir des appareils respiratoires filtrants dans un air à faible teneur en oxygène ou présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé ou si les concentrations dexposition dépassent dix fois la limite pu-

bliée.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec

> la peau. Il est conseillé de porter une combinaison étanche au cas où une grande partie du corps pourrait se trouver

exposée au produit.

Porter des lunettes de chimistes. Protection des yeux

Néoprène, nitrile, caoutchouc naturel (cela comprend : gants, Protection de la peau et du corps

bottes, tablier, habit protecteur)

Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être Mesures de protection

disponibles sur le lieu de travail.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect s'écoule facilement, granuleux

Couleur blanc cassé Odeur de chlore

Seuil olfactif donnée non disponible 10.4 - 10.8 (77 °F / 25 °C) Hq

Concentration: 1 %

Point de fusion/point de congélation : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Réf. / 000000023072 SDS\_US / FR Page 6 (15)



Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit est un agent oxydant fort capable d'intensifier un

incendie, une fois celui-ci déclaré.

Inflammabilité (liquides) : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : Non applicable

Densité : donnée non disponible

Hydrosolubilité : env. 180 g/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition Viscosité, dynamique

Viscosité, cinématique
Propriétés comburantes

donnée non disponible

donnée non disponible donnée non disponible donnée non disponible donnée non disponible

Propriétés comburantes : Comburant

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Possibilité de réactions dangereuses : Catégorie de comburant de la NFPA : répond aux critères

d'un comburant de catégorie 3 de la NFPA.

Conditions à éviter : Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sous la

lumière directe du soleil ou à des températures dentreposage élevées. Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C (95 °F). Prévenir la pénétration de lhumidité dans le contenant ou

lemballage. Fermer toujours le couvercle.

Matières incompatibles : Ce produit réagit chimiquement avec de nombreuses subs-

tances, y compris par exemple dautres produits de traitement de piscine, des acides, des matières organiques, des composés azotés, des extincteurs à poudre pour feu (contenant du mono phosphate dammonium), des oxydants, des matières corrosives, inflammables ou combustibles. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec tout corps étranger, y compris dautres produits de traitement de leau. Une contamination ou un usage inapproprié pourrait causer un incendie de forte intensité, une explosion ou le dégagement de gaz toxiques. Si le produit est exposé à de petites quantités deau, il peut réagir



violemment et produire de la chaleur, des gaz toxiques et des

éclaboussures.

Produits de décomposition dange-

Chlore

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies d'exposi-

tion probables

Inhalation, contact de la peau, ingestion, contact des yeux

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): approximativement 800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 2.04 mg/lDurée d'exposition: 1 h

Remarques: (Nez Seulement)

CL50 (Rat): > 0.51 mg/l Durée d'exposition: 4 h Remarques: (Nez Seulement)

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: LA MATIÈRE SÈCHE CAUSE UNE IRRITATION CUTANÉE D'INTENSITÉ MOYENNE. LA MATIÈRE MOUILLÉE CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résultat: Corrosif pour les yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques: Ce produit n'est ni connu ni signalé comme étant un sensibilisant cutané ou respiratoire.

#### Cancérogénicité

**IARC** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

**OSHA** Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des

cancérogènes réglementés.

**NTP** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme

cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

**ACGIH** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

Réf. / 00000023072 SDS\_US / FR Page 8 (15)



plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Information supplémentaire

Remarques: donnée non disponible

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

Potentiel de destruction de l'ozone

Réglementation: US. EPA Clean Air Act (CAA) Section 602 Substances appauvrissant l'ozone (40 CFR 82, Subpt. A, App

A & B)

Remarques: Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

Information écologique supplémen-

taire

Hautement toxique pour les poissons et autres organismes

aquatiques.

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si ce produit devient un déchet, il correspond aux critères de

produit dangereux tels qu'ils sont définis par la norme 40 CFR 261 et il porte le numéro de déchet dangereux suivant délivré

par EPA: D001.

En tant que déchet solide dangereux, ce produit doit être éliminé en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et

fédéraux.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**



DOT

Numéro ONU : 1748

Nom d'expédition des Nations : Calcium hypochlorite mixtures dry

unies

Classe(s) de danger pour le trans- : 5.1

port

Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 5.1
Numéro de Code du Plan d'Urgence : 140
Dangers pour l'environnement : oui

**TDG** 

Numéro ONU : 1748

Nom d'expédition des Nations : HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC EN MÉLANGE

unies

Classe(s) de danger pour le trans- : 5.1

port

Groupe d'emballage : III Etiquettes : 5.1 Dangers pour l'environnement : oui

IATA

Numéro ONU : 1748

Nom d'expédition des Nations : Calcium hypochlorite mixture, dry

unies

Classe(s) de danger pour le trans- : 5.1

port

Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

**IMDG** 

Numéro ONU : 1748

Nom d'expédition des Nations : Calcium hypochlorite mixture, dry

unies

Classe(s) de danger pour le trans- : 5.1

port

Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 5.1
No EMS Numéro 1 : F-H
No EMS Numéro 2 : S-Q

Dangers pour l'environnement : Polluant marin: oui



#### **ADR**

**Numéro ONU** : 1748

Nom d'expédition des Nations : HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC

unies

Classe(s) de danger pour le trans-: 5.1

Groupe d'emballage : 111 Code de classification 02 Numéro d'identification du danger 50 **Etiquettes** : 5.1

**Dangers pour l'environnement** : oui

**RID** 

**Numéro ONU** : 1748

: HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC Nom d'expédition des Nations

unies

Classe(s) de danger pour le trans-: 5.1

port

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : O2 Numéro d'identification du danger : 50 Etiquettes : 5.1 **Dangers pour l'environnement** : oui

Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

: aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol

73/78 et au recueil IBC

: Non applicable

# SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit est un pesticide enregistré par l'Agence de Régulation de la Lutte Antiparasitaire de Santé Canada, et il est soumis à certaines normes d'étiquetage. Lisez l'étiquette approuvée, autorisée par la Loi sur les Produits Antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit pesticide.

PMRA No. d'enregistrement 22828 Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement ATTENTION!



Mentions de danger : Corrosif. Provoque des brûlures de la peau.

Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.

Peut être mortel en cas d'ingestion.

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Pesticide is toxic to aquatic organisms.

# EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]

### **CERCLA Quantité à reporter**

Composants	NoCAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	10	12

### SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

#### SARA 311/312 Dangers

Voir au dessus: SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS- Classification SGH

### **SARA 313**

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

### Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).

### Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3:



Composants	NoCAS	Component RQ (lbs)
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	10

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A:

Composants	NoCAS	Concentration
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	65 - 75 %

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

### Réglementations USA

# Massachusetts Right To Know

Composants	NoCAS
Hypochlorite de calcium	7778-54-3
dihydroxyde de calcium	1305-62-0
chlorate de calcium	10137-74-3
carbonate de calcium	471-34-1

# Pennsylvania Right To Know

Composants	NoCAS
Hypochlorite de calcium	7778-54-3
chlorure de sodium	7647-14-5
dihydroxyde de calcium	1305-62-0
chlorure de calcium	10043-52-4
chlorate de calcium	10137-74-3
carbonate de calcium	471-34-1

### **New Jersey Right To Know**

Composants	NoCAS
Hypochlorite de calcium	7778-54-3
chlorure de sodium	7647-14-5
dihydroxyde de calcium	1305-62-0
chlorure de calcium	10043-52-4
chlorate de calcium	10137-74-3
carbonate de calcium	471-34-1

# Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

### Listes canadiennes

### **NPRI**

Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP): Aucun composé n'est listé dans INRP.



Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Ce produit chimique est réservé à l'exportation et n'est donc

pas soumis à la réglementation découlant de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control

Act, TSCA).

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : US. ACGIH Valeurs limites d'exposition

NIOSH/GUIDE : US. NIOSH: Guide de poche à des Risques Chimiques OSHA TRANS : US. OSHA Table Z-1 Valeurs Limites pour les Polluants de

l'Air (29 CFR 1910.1000)

Z1A : US. OSHA Table Z-1-A (29 CFR 1910.1000)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx -Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR -Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



1

Date de révision : 2020.03.16

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Format de la date : aaaa/mm/jj

US / FR